

## DELIBERATION CFVU-001-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 14 janvier 2021,**

**Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 14 décembre 2020**

**La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 25 janvier 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour, 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

**Christian ROBLÉDO**  
*Président de l'Université  
d'Angers*

**Signé le 27 janvier 2021**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**mis en ligne le : 28 janvier 2021**

Ua

## PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation  
et de la vie universitaire  
du 14 décembre 2020

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 14 décembre 2020 à 14h30, sous la présidence de Madame MALLET. Cette réunion s'est tenue en distanciel.

ROBLÉDO Christian	Absent, puis connecté à 17h10
MALLET Sabine	Connectée
BARBE Valérie	Connectée
BATY Benoît	Connecté puis excusé à 15h45
BERTIN-ROCHE Pascale	Connectée
BIENVENU Roselyne <i>HOUEL Stéphanie</i>	Excusée, a donné procuration à Madame MALLET
BLIN Camille <i>LECLÈRE Elodie</i>	Excusée, a donné procuration à Monsieur DOUESNEAU
BOISSON Didier	Connecté
BOUIS Sylvie	Connectée
BROCHARD Joy <i>TOMÉ Julien</i>	Connectée
COADOU Franck	Connecté, puis excusé à 17h10 en donnant procuration à Madame BOUIS
COEFFE Vincent	Connecté
DANON Sem <i>MAVREL Esméralda</i>	Absente
DOUESNEAU Guewen <i>FRANZONE Sebastian</i>	Connecté
EVEILLARD Matthieu	Connecté
GARNIER Coraline <i>OGER__JUBEAU Augustin</i>	Excusée, a donné procuration à Monsieur PICHON
GEINDREAU Quentin <i>CARROUE Equinoxe</i>	Connectée
GRIMAUULT Virginie	Connectée
HELESBEUX Jean-Jacques	Connecté puis excusé à 17h10
HOWA Hélène	Excusée, a donné procuration à Monsieur PELTIER
LABOURET Robin <i>PROUST Manon</i>	Connecté
LAHEURTE Cyrille	Excusé, a donné procuration à Monsieur BOISSON
LAMBERT-WIBER Sophie	Connectée
LOURTIS Valentin <i>PRINCÉ Agate</i>	Excusé, a donné procuration à Madame BROCHARD
MARCHAND Célestin <i>VILLEMEN Orane</i>	Absent
NAUDIN Carole	Excusée, a donné procuration à Monsieur PICHON
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Connectée
PARE Albert	Connecté
PELOILLE Manuelle	Connectée

PELTIER Didier	Connecté puis excusé en donnant à Madame MALLET à 17h10
PICHON Mathieu <i>HERPIN Marie</i>	Connecté
PRUNIER Delphine	Connectée
ROSSI Carla <i>JOY Léo</i>	Excusée, a donné procuration à Monsieur PARE
ROUGER Manuel	Absent
RULENCE David	Connecté
TAXIL Bérangère	Connectée
TESSIER Axel	Excusé, a donné procuration à Monsieur LABOURET
TRAVIER Sandrine	Connectée
YVARD Jean-Michel	Connecté

**Membres de droit connectés :**

HOCQUET Anne-Sophie, Directrice de cabinet  
VERON Michel, Directeur général adjoint

**Membres présents à distance, invités par le Président :**

BAUPIN Dominique, Directeur du pilotage et de l'évaluation  
BOUVIER Lydie, Vice-présidente formation professionnelle et développement de l'alternance  
BOUSSEAU Frédéric, Directeur adjoint de l'IUT  
DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté de droit, économie, gestion  
DEBSKI Nathalie, Vice-présidente transformation pédagogique  
FLEURANT Cyril, Directeur de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines  
LERICHE Philippe, Directeur de la Faculté des sciences  
MÉNARD Christine, Directrice du SUIO IP  
PANTIN François, Directeur de l'IAE Angers  
RAVAIN Emmanuelle, Directrice des études et de la vie étudiante

**Secrétariat de séance :**

Cellule institutionnelle - DAGJI

## Ordre du jour

<b>1. Informations</b>	<b>1</b>
1.1 Arrêtés de modification des modalités de contrôle des connaissances en lien avec la COVID	1
1.2 obtention de la labellisation Passeport pour réussir et s'orienter	2
1.3 Parcours préparatoire au Professorat des écoles	2
1.4 Surveillance à distance	3
<b>2. Approbation des procès-verbaux</b>	<b>7</b>
2.1 Approbation du PV de la CFVU du 20 octobre 2020	7
2-2 Approbation du PV de la CFVU du 23 novembre 2020	7
<b>3. Prospective et moyens</b>	<b>7</b>
3-1 Répartition de l'enveloppe 2021 des moyens destinés à la formation	7
3-2 Financements CVEC : Programmation 2021 des actions financées par le produit de la CVEC	10
<b>4. Enseignement et conventions</b>	<b>14</b>
4-1 Création de trois portails SVT-Chimie, Mathématiques-informatique, Mathématiques-Physique-Chimie - Faculté des Sciences	14
4-2 Création de deux mises à niveau scientifique (MANS) : SVT et Mathématiques-Physique-Chimie – Faculté des Sciences	15
4-3 Parcoursup :	16
4-3a Attendus locaux	16
4-3b Eléments pris en compte pour examiner les vœux	16
4-3c Capacités d'accueil en L1 et BUT	16
4-4- Admission en Master :	17
4-4a Capacités d'accueil en M1	17
4-4b Dates de recrutement	18
4-5 – MCC – IAE	18
4-6 – Création de deux ECP	19
4-6 a Création d'un cours d'éléments constitutifs préprofessionnels (enseigner le FLE – 2).	19
4-6 b Création d'un cours d'éléments constitutifs préprofessionnels (Français sur objectifs universitaires – 2).	19
<b>5. Vie universitaire</b>	<b>19</b>
5.1 Bilan du SUAPS	19
<b>6. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 14 décembre 2020</b>	<b>22</b>

Madame MALLET ouvre la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) à 14h30. À l'ouverture de la séance du 14 décembre 2020, 35 membres sont connectés ou représentés (39 membres en exercice, 26 membres connectés et 9 membres représentés).

Madame MALLET précise que le Président ne peut se rendre disponible pour ce début de séance car il assiste à une autre réunion. Il rejoindra la CFVU dès que possible.

## 1. Informations

### 1.1 Arrêtés de modification des modalités de contrôle des connaissances en lien avec la COVID

Madame MALLET précise que quatre arrêtés ont été pris par le Président concernant les formations portées par les composantes :

- l'Arrêté n°2020-147 relatif aux modifications des modalités de contrôle des connaissances de l'IAE,
- l'Arrêté n°2020-148 relatif aux modifications des MCC pour la Faculté de Santé – département de Pharmacie,
- l'Arrêté n° 2020-149 relatif aux modifications de MCC pour le M1 CCA porté par l'IAE,
- l'Arrêté n° 2020-151 relatif aux modifications de MCC de la Faculté des Sciences.

Un arrêté a également été pris concernant les absences à un examen en raison de mesures d'isolement : l'arrêté 2020-150 relatif à l'instauration d'une session de substitution. Cet arrêté concerne les étudiants empêchés de se présenter à un ou plusieurs examens pour cas de COVID, en isolement ou en quarantaine (symptomatiques ou asymptomatiques), ou parce qu'ils sont cas contacts. Une session de substitution sera organisée entre 14 jours et 2 mois au maximum après la session 1.

Les étudiants concernés par le dispositif PluriPASS ne bénéficient pas de la session de substitution mais seront autorisés à redoubler sans que l'année actuelle ne soit comptabilisée dans les candidatures pour l'accès aux études de santé.

Les étudiants concernés inscrits en L.A.S. seront autorisés à postuler en filière santé les 2 années suivantes, sans que l'année actuelle ne soit pas non plus comptabilisée dans les candidatures pour l'accès aux études de santé.

Monsieur LABOURET demande si ces arrêtés relatifs aux M.C.C. ont été transmis aux composantes concernées, et si les étudiants ont pu être consultés. Madame MALLET répond par l'affirmative, les composantes concernées ont informé leurs étudiants des M.C.C. mentionnées dans les arrêtés.

Concernant la session de substitution, Monsieur LABOURET demande si les étudiants seront informés rapidement, beaucoup d'examens se déroulent cette semaine. Les étudiants élus à la Fé2A vont de leur côté transmettre les informations aux étudiants.

Madame MALLET répond que cet arrêté sera diffusé sur le site internet, sur la page d'accueil « infos covid ». Monsieur LABOURET demande s'il n'est pas prévu de diffuser également un mail d'information. Il est précisé que les arrêtés sont transmis au Rectorat, déposés en ligne sur le site internet dans l'onglet « recueil des actes administratifs », puis, *in fine*, transmis aux composantes pour suite à donner. La cellule institutionnelle se limite à la publication réglementaire.

Monsieur LABOURET demande s'il est possible que les élus de chaque composante puissent relayer cette information par mail, sur les listes de diffusion concernant les étudiants. Madame

MALLET précise que la foire aux questions disponible sur le site intranet de la Faculté fait état de cet arrêté.

Monsieur LABOURET répond que les étudiants ne disposent pas toujours du temps nécessaire permettant de recueillir les informations sur le site intranet de l'Université, surtout en période de partiels.

Madame MALLET répond que les élus ont la possibilité de relayer ce type d'informations, en cohérence avec ce qui est souhaité par les directeurs de composante.

Dans le fil de discussion, plusieurs directeurs de composante confirment que les étudiants disposent bien des informations nécessaires.

A la suite d'une demande de précision de Monsieur DANIEL dans le fil de discussion, Madame MALLET répond que les modalités d'examens doivent être strictement identiques entre la session 1 et la session 1 bis.

## **1.2 Obtention de la labellisation Passeport pour réussir et s'orienter (Paréo)**

Madame MALLET précise que l'Université d'Angers a obtenu le label Paréo pour une nouvelle formation proposée dès la rentrée prochaine, qui sera issue des dispositifs RebondM2S et RebondSUP immersion.

La formation proposera un tronc commun avec 2 blocs complémentaires :

- Connaissance de soi, des autres et du monde (100h)
- Compétences fondamentales (Français, Mathématiques, Pix, Anglais...) (100h)

3 parcours de formation au choix au semestre pair :

- Médico-social et sanitaire (108h)
- Entreprise (108h)
- Humanités (108h)

50h seront dédiées à la démarche active d'orientation et 4 semaines de stage seront proposées.

Ce dispositif sera proposé à l'attention des bacheliers qui n'ont aucun projet d'orientation. Cela revient à leur proposer une année zéro, qui va leur permettre de réfléchir à leur orientation pour pouvoir ensuite déposer leur candidature dans une formation adaptée.

Le financement dédié est de 4000 € par place créée et pourvue.

La formation sera proposée sur ParcoursSup, organisée à Cholet et à Angers, même si les 3 parcours ne seront pas proposés à Cholet, par manque de moyens.

## **1.3 Parcours préparatoire au Professorat des écoles**

Madame MALLET explique que l'Université va également proposer un parcours préparatoire au professorat des écoles. Ce projet correspond à une réponse de la Faculté des sciences et du lycée Bergson à un appel à manifestation d'intérêt (AMI).

Ce parcours sera porté par le lycée Bergson et la Faculté des Sciences dans le cadre de la licence de mathématiques. L'ouverture est prévue dès septembre 2021.

Les étudiants partageront leur temps entre le lycée et la Faculté des Sciences, soit 75% au lycée et 25% à l'Université la première année, 50% dans chacun des établissements la deuxième année, et 25% au lycée et 75% à l'Université la troisième année.

L'organisation des enseignements sera la suivante :

- L1 et L2 : 28 semaines de cours par an + 3 semaines de stage en école : 31 semaines
- L3 : 27 semaines de cours + 4 semaines de mobilité à l'étranger : 31 semaines

Cette formation permet à des étudiants d'obtenir une licence de mathématiques tout en suivant un parcours leur permettant d'intégrer le Master MEEF (*métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation*), professorat des écoles.

Madame BERTIN-ROCHE précise la liste exhaustive des matières qui seront proposées : français, étude de la langue et de la littérature, mathématiques, philosophie morale et politique, E.P.S., histoire, géographie, sciences et technologie, anglais, art plastique, éducation musicale et 3h d'accompagnement individualisé.

Madame MALLET explique que la formation est proposée à 35 étudiants maximum, en raison des capacités d'accueil du lycée. La formation sera proposée sur ParcoursUp, sur la plateforme de l'Université. Les programmes du lycée et les attendus nationaux ne sont pas encore connus.

L'Université a accepté de proposer ce nouveau parcours, en demandant qu'il soit assorti de postes supplémentaires pour le département de mathématiques.

Suite à une question de Monsieur LABOURET, Madame MALLET répond que le parcours sera mis en place par le lycée Bergson et le responsable de la licence de mathématiques pour l'Université d'Angers.

Dans le fil de discussion, Madame GRIMAULT précise qu'elle communiquera les informations relatives à ce parcours préparatoire aux psychologues de l'éducation nationale.

#### **1.4 Surveillance à distance**

Madame DEBSKI présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Elle précise que différents collègues organisent des examens la semaine à venir. Ils ont demandé s'ils pouvaient utiliser les caméras pour surveiller les étudiants pendant les examens organisés à distance, pour pallier les risques de triches.

Les enseignants de la L2 Mathématiques ont utilisé cette surveillance avec l'outil Managexam. Il s'agit d'un outil formalisé, cela est donc acceptable. D'autres formations ont fait l'objet de demandes individuelles de la part de certains enseignants-chercheurs auprès des étudiants pour l'utilisation de la caméra, cela est problématique et ne respecte pas le règlement général sur la protection des données.

Différentes conditions juridiques doivent être réunies pour décider de l'utilisation de cette surveillance à distance, avec un vote des élus de la CFVU. Madame DEBSKI énumère les conditions précisées par Monsieur AUZANNE, délégué à la protection des données personnelles (*cf. diapositive 8*).

Monsieur Daniel BOURRION a également mis en exergue les différents problèmes techniques qui pourraient survenir avec l'utilisation d'une surveillance massive des examens à distance (*cf. diapositive 9*).



Cette surveillance par caméra n'éviterait de surcroît pas la triche car il n'est pas possible d'avoir un visuel sur le contenu de l'écran lui-même.

Par ailleurs, tous les étudiants ne disposent pas de caméras sur leur matériel.

En conséquence, il semble préférable de prévoir de limiter la fraude sans surveillance électronique, en adaptant notamment les types d'évaluation et en proposant par exemple des travaux collaboratifs ou des QCM en temps limité.

Des webinaires ont été organisés et des tutoriels sont disponibles pour donner des conseils sur l'évaluation à distance en permettant d'éviter les fraudes.

Cette surveillance à distance peut être limitée, en utilisant des outils comme Compilatio sur Moodle, qui sont des outils de surveillance électronique sans caméra. Les types d'évaluation peuvent être adaptés, et le rôle de la section disciplinaire rappelé.

Le rappel aux étudiants des risques de fraude peut être mentionné en en-tête des sujets d'examens sur Moodle.

Madame DEBSKI précise qu'il sera rappelé dans la note des examens de ne pas utiliser de caméra de surveillance.

Monsieur LABOURET estime que la triche sur les épreuves à distance est assez problématique. Il est élu à la section disciplinaire des usagers et voit arriver les premiers dossiers de triche pendant le confinement. Il a le sentiment que de nombreux étudiants n'arrivent pas à distinguer ce qui relève de la triche et ce qui n'en relève pas. Il conviendrait de rappeler aux étudiants ce qui n'est pas autorisé. L'adaptation des modalités d'évaluation sont essentielles. Des enseignants proposent des QCM à réaliser en 2h de temps, ce qui n'est pas la meilleure solution pour éviter la triche.

Madame DEBSKI précise que cette problématique a déjà été abordée, notamment lors de l'utilisation du logiciel Euphorus, logiciel anti-plagiat. Un effort de pédagogie avait été réalisé pour expliquer ce qu'est le plagiat, la triche et la fraude. Les évaluations à distance abordent également la même problématique.

Les adaptations des types d'évaluation sont un élément de réponse à la limitation de cette fraude. Il peut notamment être envisagé des évaluations plus collaboratives. Cela nécessite une réflexion en profondeur. Il est possible que certains collègues souhaitent utiliser des évaluations à distance, même lorsque le retour en présentiel plus massif sera autorisé.

Monsieur LABOURET précise que la section disciplinaire est en train d'étudier des dossiers d'étudiants accusés de fraudes et de plagiat. L'application Moodle collecte les adresses internet. Il estime qu'il faut faire attention à ne pas condamner par principe les étudiants qui travaillent ensemble, dans un même lieu, et les suspecter de fraude au motif qu'ils ont la même connexion internet.

Les élus de la section disciplinaire peuvent également relayer les informations pour rappeler ce qu'est la fraude et les sanctions encourues.

Monsieur DOUESNEAU estime également qu'il est pertinent de rappeler aux étudiants les risques encourus et le rôle de la section disciplinaire.

Il ajoute que, lorsque le confinement sera terminé, il ne sera plus nécessaire de prévoir des examens à distance. Ces évaluations à distance sont une source de stress pour les enseignants

et les étudiants. Si une surveillance par caméra est de plus introduite, cela représentera un surcroît de stress.

Les étudiants connaissent actuellement un important mal-être en raison de cette tension permanente, certains risquent de partir de l'Université. Il craint des suicides potentiels.

Madame DEBSKI répond qu'il ne peut pas être demandé aux enseignants-chercheurs de ne plus proposer d'évaluation à distance, si c'est une modalité qu'ils souhaitent retenir.

L'institution doit prendre ses responsabilités en formant, en expliquant ce qu'il est possible de faire et de ne pas faire, pour éviter tout stress. L'institution doit permettre de proposer une surveillance, sans caméra, de ces évaluations à distance.

Monsieur DOUESNEAU estime qu'il est important de faire confiance aux étudiants. Il faut renforcer l'information sur le rôle de la section disciplinaire et les sanctions encourues en cas de fraude. Les sanctions peuvent parfois être très lourdes. La connaissance de ces sanctions dissuadera les étudiant de frauder.

Madame DEBSKI répond qu'il faut allier la coercition à la pédagogie.

Madame BERTIN-ROCHE précise que les lycéens sont informés dès la seconde qu'il est possible d'encourir jusqu'à 5 ans d'interdiction de passer un concours, un examen, ce qui inclut le permis de conduire, en cas de fraude constatée. Ces dispositions n'empêchent pas la fraude, qui est souvent commise par des lycéens sous pression, qui craignent l'échec.

Concernant l'information des étudiants, Madame DEBSKI précise qu'elle souhaite pouvoir travailler sur ce sujet avec la Direction de la communication. Madame MALLET propose que le travail soit également mené avec les assesseurs à la pédagogie. Elle estime qu'un groupe de travail pourrait éventuellement être proposé.

Monsieur PELTIER explique qu'il est Président de la section disciplinaire des usagers. L'Université accueille environ 23 000 étudiants, une vingtaine de suspicions de fraude sont transmises à la section disciplinaire des usagers par an, ce qui est très peu. Il est nécessaire de prendre des précautions pour éviter la fraude mais il souhaite rappeler que la majorité des étudiants sont honnêtes.

Il est important de réexpliquer chaque année quelles sont les structures existantes à l'Université.

Il estime par ailleurs que l'aspect formation-information des collègues est primordial. De nombreux collègues règlent ce type de cas en interne, sans transmission des cas à la section disciplinaire.

Il regrette que certains collègues aient eu recours à la caméra pour exercer leur surveillance des examens à distance. Cela constitue selon lui une atteinte grave à la liberté personnelle.

Madame PELOILLE précise qu'il faut être prudent lors de l'utilisation de l'outil Compilatio. Un étudiant était proche d'être accusé de plagiat à tort car sa copie contenait des citations que l'outil Compilation détectait comme relevant du plagiat.

Elle estime également très regrettable l'utilisation de la caméra pour surveiller les étudiants.

Il semble plus pertinent de proposer des exercices qui obligent l'étudiant à réfléchir et à raisonner.

Monsieur RULENCE est membre de la section disciplinaire des usagers. Il a noté que les étudiants ne mesuraient pas toujours la portée de leurs actes. La sanction qui marque le plus

les étudiants est l'incapacité de passer tout examen ou concours, qui pourrait par exemple être le permis de conduire.

Il ajoute que l'outil Compilatio nécessite de mener ensuite une étude qualitative des copies qui pourraient être suspectées de fraude.

Il rejoint le constat selon lequel, par manque de temps, les collègues ont tendance à régler les cas de fraudes en interne. Il semble plus simple de procéder ainsi que de saisir la section disciplinaire des usagers dont la procédure présente une certaine lourdeur.

Si la section disciplinaire était saisie chaque fois que nécessaire, elle étudierait davantage de dossiers.

Madame MALLET tient à rappeler que la majorité des étudiants ne sont pas des fraudeurs.

Dans le fil de discussion, Monsieur LABOURET précise que la fraude à distance est bien moins visible que la fraude en présentiel. Monsieur RULENCE rejoint cette analyse. Cela nécessite une attention accrue, même s'il estime lui aussi que la majorité des étudiants ne sont pas des fraudeurs.

Madame MALLET explique qu'il pourrait être pertinent que les énoncés des examens mentionnent de façon précise la façon dont ils doivent se dérouler, ce qu'il est possible de faire ou de ne pas faire.

Monsieur DOUESNEAU précise qu'il a réalisé un devoir pour lequel l'enseignant avait accepté que les étudiants utilisent les cours, ce qui n'a pas rendu pour autant l'exercice plus facile car il était demandé une réelle réflexion et non pas une retranscription du cours. En fonction du travail demandé, l'utilisation de documents annexes n'est pas toujours suffisante.

Il serait intéressé pour participer au groupe de travail qui va se mettre en place en janvier.

Madame DEBSKI note que les échanges portent davantage sur des questions de pédagogie, et de ce que l'enseignant-chercheur attend des étudiants au travers des épreuves qu'il propose. L'utilisation des caméras de surveillance se place au-delà de la fraude.

Une réflexion est déjà menée depuis quelques semaines avec Madame MALLET et d'autres collègues pour définir ce que peut être l'évaluation. Il est nécessaire de travailler en amont les types d'évaluation, de revenir sur la définition de la pédagogie universitaire et sur la définition d'une évaluation, qu'elle se tienne en présentiel ou en distanciel.

Madame TAXIL précise qu'elle a du mal à percevoir la différence entre la caméra comme outil de surveillance et la caméra comme outil de communication. Elle prend l'exemple des masters en droit qui forment les étudiants à des concours de plaidoirie. Ce sont des exercices où l'échange oral est indispensable. Certaines évaluations, comme le grand oral de master 2, sont un échange de 20 à 30 minutes avec un jury. Les étudiants doivent être munis de caméras. L'outil Teams est utilisé tout le semestre avec un partage d'écran. Elle estime qu'il s'agit d'un outil pédagogique, y compris pour les examens, permettant de réfléchir en se voyant.

Madame DEBSKI répond que l'argumentaire qu'elle vient de développer portait uniquement sur l'utilisation de la caméra lors des écrits à distance, et non pas lors des oraux. Les caméras peuvent être utilisées lors des oraux. Madame MALLET le confirme. Par ailleurs, les modalités d'enseignement et de contrôle des connaissances ont été portées à la connaissance des étudiants en prévoyant ce système.

## **2. Approbation des procès-verbaux**

### **2.1 Approbation du PV de la CFVU du 20 octobre 2020**

Le procès-verbal de la CFVU du 20 octobre 2020 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 32 voix pour et 1 abstention, 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

### **2-2 Approbation du PV de la CFVU du 23 novembre 2020**

Le procès-verbal de la CFVU du 23 novembre 2020 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention, 4 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

## **3. Prospective et moyens**

### **3-1 Répartition de l'enveloppe 2021 des moyens destinés à la formation**

Monsieur BAUPIN présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il précise que la première diapositive (14) présente les éléments globaux qui sont en cours de discussion avec le rectorat. Ces éléments seront présentés dans le cadre du Conseil d'administration du 17 décembre 2020.

Le montant global est de 180 022 millions d'euros, qui correspondent à l'ensemble des masses salariales, investissement et fonctionnement.

Chaque dépense est identifiée sur une destination LOLF. Un enseignant-chercheur va par exemple être affecté 50% à la formation et 50% à la recherche.

Concernant les personnels BIATSS, les destinations dépendent de l'enquête effectifs et fonctions qui détermine quelles sont les trois principales activités réalisées par chaque personnel.

La diapositive 15 présente les mêmes données, sous forme de camembert, avec le poids relatif de chacune de ces grandes fonctions.

La diapositive 16 présente un focus sur la partie formation. Le tableau présente l'ensemble des trois masses du budget 2021, réparties sur les différentes formations licence, master, doctorat. La masse salariale des enseignants et enseignants-chercheurs est répartie sur ces niveaux de diplômes, en fonction des charges d'enseignement telles qu'elles sont saisies dans l'outil de pilotage des charges d'enseignement.

Concernant le doctorat, il n'est pas possible d'avoir une vision réelle du temps passé par les directeurs ou co-directeurs de thèse. Une approximation est faite depuis quelques années sur la base de règles statistiques où 3% de l'activité recherche des enseignants-chercheurs bascule sur cette formation du niveau doctorat. Cela reste en cohérence avec ce qui est pratiqué dans d'autres établissements.

Monsieur BAUPIN rappelle que la masse salariale représente plus de 80% des dépenses globales de l'établissement.

La vie étudiante intègre les destinations LOLF correspondantes, le SUAPS, le SUMPPS, la DCI. L'ensemble des coûts a été intégré.

Le budget global consacré à la formation est de 67 745 millions d'euros.

Il présente la répartition de la masse salariale formation et vie étudiante par budget :

- 84 % sur budget central ; l'ensemble des rémunérations sur service statutaire passent sur le budget central ;
- 13 % sur le budget délégué aux composantes : cette partie correspond aux heures complémentaires et aux vacances, contrats étudiants, surveillances d'examen ;
- 3% sur le budget de services centraux et communs (y compris DFC et SUAPS).

Monsieur BAUPIN met l'accent sur les recettes telles qu'elles ont été inscrites dans le budget 2021 (diapositive 19). La taxe d'apprentissage accuse une baisse en raison de sa récente réforme. Des recettes devraient néanmoins être perçues sur les contrats d'apprentissage.

Monsieur BAUPIN présente l'historique des charges d'enseignement (diapositive 20). Il peut être constaté une évolution régulière des charges d'enseignement saisies. Le tableau ne présente pas nécessairement le reflet de ce qui est mis en paiement. La croissance des effectifs des étudiants justifie cette évolution régulière.

La diapositive 21 présente le résultat de l'étude qui a été menée pour la préparation de l'accréditation. Le calcul de soutenabilité financière par les composantes a été remplacé par la mise en place d'un calcul des coûts des formations réalisé par la DGESIP.

Une première étude a été réalisée en 2018-2019. Elle doit être mise en regard avec le projet pour l'accréditation 2022-2026.

Le coût par étudiant est de 5064 euros à l'Université d'Angers, avec des écarts selon les niveaux de formation et les domaines de formation.

Le coût complet des formations s'élève à 95 090 millions d'euros. Le coût complet inclut les coûts de structure centrale, les coûts de pilotage.

Les diapositives 22 et 23 présentent les coûts des formations secondaires et les coûts des formations tertiaires.

La nomenclature présentée est une déclinaison de la nomenclature ERC (European Research Council). L'objectif était de disposer d'une nomenclature commune pour la formation et la recherche. Les domaines présentés sont identiques, quels que soient les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Une table définit pour l'ensemble des formations à quel domaine chaque formation doit être rattachée.

La DGESIP dispose désormais de trois vagues, les vagues E, A et B, qui permettent d'établir des comparaisons entre les universités en coûts complets et en coût par étudiant.

Madame RAVAIN et Monsieur BAUMARD travaillent sur la mise en place d'un outil qui va permettre à l'Université de remonter l'ensemble des maquettes. Il sera ensuite possible de faire les valorisations pour pouvoir établir des comparaisons et déterminer l'évolution des coûts.

Monsieur PELTIER demande à quoi correspond la mention « autres diplômes ». Monsieur BAUPIN répond que cela concerne les D.U., les capacités, les D.E.U.S.T.

Parfois, l'Université n'assume pas l'intégralité des coûts ou n'assume pas l'intégralité des enseignements pour ce type de diplômes. Les coûts sont parfois très élevés car ce type de formation a parfois peu d'inscrits. Il est important de relativiser les chiffres et de les observer en détail. Lorsque les chiffres sont communiqués aux composantes et aux assesseurs à la pédagogie, la DPE transmet en complément les données permettant de les expliquer.

Monsieur RULENCE estime qu'il pourrait être intéressant de disposer des évolutions par rapport à 2019-2020, pour les différents postes.

Le poste « pilotage et immobilier » nécessite notamment des précisions.

Monsieur BAUPIN répond qu'il ne dispose pas des chiffres pour l'année 2019-2020. La plateforme de pilotage (PAP UA) présente l'évolution des coûts sur plusieurs années, suivant le modèle de comptabilité analytique qui existe à l'Université d'Angers depuis 2010.

Les services ne disposent pas du temps nécessaire pour réaliser une mise à jour tous les ans. La mise à jour des chiffres représente 6 mois de travail. Actuellement, il existe deux outils qui coexistent en parallèle, le système développé en interne depuis 2010 et le système de la DGESIP qui existe depuis 2018. Une seule option devra être retenue.

Monsieur BAUPIN répond ensuite que le poste « pilotage et immobilier » retrace, au niveau de l'immobilier, tous les coûts d'amortissement de l'ensemble des bâtiments qui sont amortis sur 30 ans, les coûts d'entretien, de nettoyage, de chauffage, et le coût de tous les personnels qui sont déclarés pour tout ou partie en logistique, dans les différentes composantes.

Concernant la partie pilotage, des fonctions centrales sont reprises, comme le personnel affecté à la DAF, des fonctions en composante comme la scolarité, l'assistance à l'enseignement qui sont également considérées comme des fonctions d'assistance au pilotage. Ces fonctions sont également déversées à 100% sur la formation, ce qui justifie les montants importants qui peuvent être observés.

A défaut de disposer des éléments de l'année 2019-2020, Monsieur RULENCE estime qu'il aurait été pertinent de mettre en regard les éléments de 2018-2019. Monsieur BAUPIN répond que les poids respectifs sont similaires mais que l'évolution des coûts est importante chaque année. La masse salariale de l'établissement augmente de 3 millions d'euros environ chaque année.

Madame MALLET précise que, l'an dernier, les coûts s'élevaient à 69,139 millions d'euros pour la formation sur un budget initial de près de 171 millions d'euros. Cela représentait 40% du budget, contre 38% cette année. L'écart témoigne d'une légère baisse sur la partie formation en charges directes.

Monsieur RULENCE note que le budget global augmente mais constate que la part de la formation diminue. Monsieur BAUPIN répond qu'il faudrait également observer le poids de la partie recherche, avec tous les contrats de recherche, les RFI etc.

Madame RAVAIN précise que cela représentait 31% des coûts, contre 28% en 2020-2021. Concernant le pilotage immobilier le pourcentage est de 29%, contre 24% l'an dernier.

Monsieur BAUPIN précise que l'explication de ces écarts nécessite une analyse fine, en observant les E.T.P. associés aux nouveaux projets, pour déterminer la proportion qui est basculée sur la partie formation et celle basculée sur la partie pilotage.

Monsieur BAUPIN précise que la DPE pourra réaliser cette analyse et communiquer les explications qui en résultent. Les éléments seront communiqués à Madame RAVAIN et Madame MALLET, qui pourront relayer l'information.

A la suite d'une remarque de Monsieur DOUESNEAU, Monsieur BAUPIN répond que la masse globale rapportée au nombre d'étudiants fait probablement baisser le coût par étudiant.

Monsieur DOUESNEAU précise que la moyenne nationale du coût complet par étudiant se situe aux alentours de 9 000€.

Monsieur BAUPIN répond que ce chiffre ne peut pas être exact, il est davantage situé entre 5 et 6 000 euros. L'Université d'Angers est en deçà de la moyenne nationale, compte-tenu des moyens dont elle dispose, mais pas dans ces proportions.

Monsieur BAUPIN ajoute qu'il est délicat d'effectuer des comparaisons, les coûts rapportés à l'étudiant varient entre les universités SHS et les universités pluridisciplinaires avec santé.

A la suite d'une nouvelle remarque de Monsieur DOUESNEAU sur le coût par étudiant en SHS, Monsieur BAUPIN répond que les disciplines SHS n'incluent pas la dimension travaux pratiques (TP).

Les sciences dures incluent de nombreux TP, avec des effectifs deux fois inférieurs à ceux observés en TD et du personnel dédié à la préparation de ces TP. Les coûts sont en conséquence plus importants. Cette tendance peut être observée sur l'ensemble des universités.

Monsieur DOUESNEAU précise que le coût pour un étudiant inscrit en SHS à Panthéon Sorbonne s'élève à 12 000 euros par étudiant.

Monsieur BAUPIN répond une nouvelle fois que ce chiffre ne peut pas être exact. Il précise que le modèle qu'il a présenté répartit les coûts entre la formation et la recherche. D'autres modèles prennent en compte l'ensemble d'un budget d'établissement en le rapportant au nombre d'étudiants, la dimension recherche est alors occultée, 50% du coût de l'enseignant n'est alors pas pris en compte.

Le modèle présenté est un modèle national, qui permet de réelles comparaisons entre les établissements qui tiennent compte de la répartition recherche-formation. Certaines études ne tenant pas compte de cette répartition identifie un coût de 9 à 10 000 euros par étudiant pour l'Université d'Angers.

La répartition de l'enveloppe 2021 des moyens destinés à la formation est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 7 abstentions, 1 membre connecté n'a pas pris part au vote.

### **3-2 Financements CVEC : Programmation 2021 des actions financées par le produit de la CVEC**

Madame MALLET, Monsieur BORDET et Monsieur VERON présentent ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Madame MALLET rappelle que la CVEC (contribution de vie étudiante et de campus) est une contribution d'un montant de 92 euros dont doivent s'acquitter les étudiants non boursiers. L'Université perçoit, en sa qualité d'établissement d'enseignement supérieur public, 59 euros par étudiant boursier ou non boursier, montant pris sur l'enveloppe globale nationale.

Le CROUS récupère une enveloppe de 15% du montant global.

La prévision de recettes estimée pour la CVEC 2021 est évaluée à 1 522 522 euros, ce montant est en augmentation par rapport à l'an dernier (environ 1,3 millions d'euros) puisque l'Université a accueilli davantage d'étudiants (*26 500 étudiants inscrits à ce jour*).

La CVEC doit permettre d'améliorer la vie étudiante sur plusieurs volets : les initiatives et la vie étudiante, le social, la santé, la culture et le sport.

Le budget présenté a été préparé par le groupe CVEC, qui fait partie de la Commission vie d'établissement (CVET).

Monsieur BORDET précise que la répartition est construite depuis 2018 sur la base du maintien des budgets à destination du SUAPS et du SUMPPS, sur le développement du service aux étudiants et le financement des grands projets, comme l'aménagement de la Parenthèse, lieu de vie étudiant.

La répartition proposée a été travaillée sur la base de discussions avec les services communs et la Direction de la culture et des initiatives.

4 éléments ont prédominé dans la construction de ce budget pour 2021. Il était nécessaire de maintenir les engagements sur le volet social, votés l'an dernier au Conseil d'administration du 19 décembre 2019, et qui prévoyaient d'y consacrer *a minima* 10% de la CVEC. Le montant consacré sera en réalité beaucoup plus important compte-tenu de nombreuses difficultés sociales rencontrées par les étudiants.

Il était également prévu de financer des grands projets dans les services, de développer des projets transversaux travaillés en CVET, notamment un projet autour du bien-être étudiant en période d'examen.

Les montants des grands programmes ou grands projets qui n'ont pu être menés ou qui ne pourront pas être menés l'année à venir seront alloués à la politique sociale, qui inclut le volet numérique permettant d'assurer pour certains étudiants une aide à la connexion et une aide à l'obtention d'un ordinateur portable pour suivre leurs cours.

Monsieur VERON précise que le montant exact de la recette ne sera connu que le 31 mai 2021.

Il rappelle les objectifs et réalisations de 2019 et de 2020 (*cf. diapositive 25*).

Il présente les différentes dépenses prévues pour la partie « initiatives et vie étudiante ».

Le total prévisionnel prévu pour 2021 s'élève à 423 000 euros, ce qui représente 27,8% du total des dépenses.

Une dépense pluriannuelle prévisionnelle importante est prévue, sur 3 ans, pour l'aménagement de nouveaux espaces de vie étudiante à la B.U. Saint Serge. L'objectif est que le rez-de-chaussée de la B.U. St Serge soit réaménagé pour proposer de nouveaux espaces de vie étudiante pour l'année 2022.

Le CROUS apporte une contribution de 260 000 euros. Il s'agit du projet le plus important pris en charge sur la CVEC, le montant total s'élevant à 860 000 euros répartis sur 3 ans.

Monsieur VERON présente les éléments relatifs à la CVEC pour le sport (*cf. diapositive 26*).

Le montant total s'élève à 274 000 euros, soit 18% de la CVEC.

La masse salariale et fonctionnement concernent l'animation du pack gratuit au bénéfice des étudiants, 150 000 euros est le montant qui était traditionnellement dévolu dans la partie des droits d'inscription au fonctionnement du SUAPS.

Un projet de rénovation de sol du SUAPS est également inscrit. Les sols du gymnase datent de 25 ans.

34 000 euros seront consacrés au financement d'un nouveau contrat de vacataire.

Un stage sportif sera proposé pour un montant de 5 000 euros.

Un financement sera également consacré à un outil de réservation et de gestion des flux, pour améliorer la visibilité des réservations des créneaux et des publics présents dans les deux gymnases.

Monsieur VERON présente les éléments relatifs à la CVEC pour la santé (*cf. diapositive 27*). Le montant total s'élève à 267 522 euros, ce qui représente 17,5% de la CVEC.



Un nouveau programme sera consacré à la gestion du stress pour les étudiants, proposé par le SUMPPS à partir de la rentrée prochaine.

Une nouvelle infirmière de prévention et un nouvel assistant social ont été recrutés pour renforcer l'aide aux étudiants en matière de prévention.

Des quotités de temps de travail sont également augmentées, pour des médecins spécialisés, des psychiatres et des psychologues.

Le service sanitaire est renforcé. Un personnel à mi-temps a été recruté pour gérer des actions de prévention et d'information auprès des étudiants, pour une information relative à l'éducation sexuelle.

Monsieur VERON présente les éléments relatifs à la CVEC pour la culture (*cf. diapositive 28*).

Il espère que les différents événements et actions pourront être maintenus sur l'année 2021, comme le Campus Day, le festival de théâtre organisé tous les ans au mois d'avril.

La Passerelle est en train d'être étendue et va désormais accueillir l'association « terre des sciences », qui va être abritée dans les locaux du pôle mobilité entrante. Cet espace accueillait l'ancienne salle de répétition dévolue à la Direction de la culture. De nouveaux locaux doivent être identifiés pour le fonctionnement du Quatre.

Un deuxième régisseur a été recruté.

Deux projets d'investissement concernent des rénovations des systèmes d'éclairage de la salle du Quatre et le projet d'achat d'un vidéoprojecteur technologie Laser pour cette salle.

Le montant s'élève à 260 000 euros, ce qui représente 17% de la CVEC.

Monsieur VERON présente le dernier volet de la CVEC, la politique sociale (*cf. diapositive 29*).

16,6 % du montant de la CVEC est consacré à la politique sociale, pour un montant de 253 000 euros, ce qui est supérieur au montant minimum des 10% votés dans le cadre du Conseil d'administration du 19 décembre 2019.

Plusieurs des volets qui viennent d'être évoqués pourraient par ailleurs se rattacher à la politique sociale, comme les aides à la mobilité internationale, le 4<sup>ème</sup> assistant social recruté.

Des dispositifs sont déjà en cours, pour un montant de 90 000 euros, qui concernent le logement, les bons alimentaires, la plateforme « toutes mes aides », les aides financières d'urgence, le soutien au handicap, l'achat de clés 4G pour les étudiants.

L'achat de matériel, notamment informatique, a représenté une dépense importante pour l'année 2020.

Des contrats étudiants vont être recrutés pour apporter une aide à l'accompagnement numérique.

Il pourra être envisagé de recruter un personnel susceptible d'apporter une aide à l'accompagnement numérique aux étudiants en situation de handicap. Ce personnel pourrait également aider les enseignants qui encadrent des étudiants en situation de handicap à pouvoir s'approprier des outils spécifiques.

Un éducateur spécialisé pourrait être recruté en septembre 2021, pour aider l'assistante sociale qui travaille actuellement sur le handicap.

La diapositive 30 récapitule les montants consacrés pour chacun des volets de la CVEC.

Il sera possible d'obtenir une enveloppe qui permettra des initiatives non programmables, à disposition des membres de la CVET, pour identifier de nouveaux projets qui pourraient intervenir en cours d'année (montant de 45 000 euros).

Une nouvelle sous-direction de la vie étudiante et des campus sera prévue en 2021, rattachée à la DEVE.

En complément, Monsieur BORDET précise que la DGESIP demande des bilans d'utilisation de la CVEC, notamment sur la réorientation des fonds pour répondre à la crise sanitaire et aux aspects sociaux.

Les chiffres doivent en conséquence être structurés, ce qui permettra un travail sur des projets pluriannuels, des stratégies de réponses aux appels à projets du CROUS sur la CVEC.

Concernant le volet politique sociale, le pilotage correspondant est en train d'être structuré. Ce pilotage sera présenté dans les différents conseils. La nouvelle sous-direction vie des campus sera en appui de ce pilotage. Elle expliquera son périmètre aux composantes. Ce sera un périmètre de coordination d'un certain nombre de dispositifs sociaux ou solidaires, ce qui justifie le projet de plateforme qui a été mentionné.

Un séminaire s'est tenu avec des directeurs de composante, dans lequel a été identifiée une nécessité d'information des étudiants par rapport aux différentes aides sociales qui existent, la définition d'une start-up travaillant sur des dispositifs d'information innovants.

Un travail sera également réalisé pour le déploiement d'une plateforme participative pour les différents appels à projets, sollicitations des associations...

Monsieur LABOURET précise que le financement du nouvel éducateur spécialisé qui va être recruté n'avait pas été évoqué dans le cadre du groupe CVEC. Monsieur VERON le confirme. Il s'agit d'un projet très récent.

Monsieur LABOURET en déduit que le vote du groupe CVEC est en ce cas purement informatif. Monsieur VERON répond par la négative, le vote du groupe CVEC est un vote qui oriente le projet des dépenses de la CVEC. La préparation du budget a été réalisée sur la fin de l'année civile de façon un peu précipitée. Il est envisagé de travailler différemment dès la rentrée 2021 et de procéder à des consultations beaucoup plus régulières, en amont des premières décisions budgétaires.

Madame MALLET précise que le budget voté en groupe CVEC prévoyait 25 000 euros pour un spectacle « spectaculaire », au niveau du sport. Après discussions avec le directeur du SUAPS et la directrice de la culture et des initiatives, il est apparu que le montant des 25 000 euros était trop élevé au regard des besoins. Ces 25 000 euros ont été répartis sur d'autres dépenses, après le groupe de travail CVEC. Il est par ailleurs apparu qu'il était nécessaire de recruter un autre travailleur social, lors des échanges dans le cadre du Conseil d'administration de novembre 2020, concernant le schéma pluriannuel du handicap.

Monsieur BORDET précise que cela a aussi permis de renforcer le soutien à la Commission égalité, avec l'objectif de travailler sur des projets transversaux CVET-Commission égalité.

Madame MALLET rappelle que ce sont les membres du Conseil d'administration qui sont, *in fine*, décisionnaires quant à la répartition de cette CVEC. Le groupe CVEC oriente les décisions qui sont présentées à la CVET, à la CFVU, puis au Conseil d'administration.

Monsieur LABOURET estime que la CVEC doit principalement être consacrée au financement du dynamisme de la vie étudiante, à développer des actions supplémentaires, à donner des impulsions et non pas à financer le fonctionnement de l'Université et de sa masse salariale. Ce fonds doit rester très souple quant à son utilisation.

Madame MALLET précise que l'objectif du recrutement de l'éducateur spécialisé sera d'aider l'assistante sociale pour l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, pour aider les étudiants en difficulté à mieux s'adapter à la vie universitaire. Cela revient à donner une impulsion au relais handicap. L'objectif, si l'Université est mieux dotée, est que cela se

transforme en poste pérenne pris en charge sur le budget de l'Université et non plus sur le budget de la CVEC.

Actuellement, il n'est pas possible de réaliser ces recrutements sur le budget de l'Université ni d'utiliser ce montant pour prévoir des spectacles, des ateliers culture. Les projets s'accompagnent nécessairement de recrutements.

Monsieur LABOURET répond qu'il ne faudrait pas que ces emplois perdurent sur les années suivantes. La CVEC ne doit pas consacrer plus de 10% de son budget à la masse salariale.

Madame MALLET répond que cela correspond au souhait de l'ancien Vice-président étudiant. Néanmoins, les textes n'imposent pas ce quota des 10%. Dans le fil de discussion, Madame LAMBERT-WIBER le confirme.

Monsieur BORDET précise qu'il convient d'être vigilant quant à l'utilisation de la masse salariale. Par ailleurs, il est possible que la CVEC accuse des diminutions dans les années futures. Compte-tenu des circonstances, il était pertinent de privilégier l'accompagnement social à différents niveaux.

Monsieur LABOURET rejoint ce constat. Il a conscience qu'il s'agissait d'une année exceptionnelle. Il réitère ses propos, il ne souhaite pas que cette pratique perdure les années à venir.

Monsieur DOUESNEAU précise que la CVEC constitue une taxe pour les étudiants, dont les bénéficiaires doivent revenir aux étudiants. Il salue le travail qui a été réalisé, et estime que la CVEC est utilisée à bon escient à l'Université d'Angers.

Monsieur VERON conclut les échanges en précisant qu'un bilan complet des actions réalisées en 2020 sera présenté dans les instances en début d'année 2021.

La programmation 2021 des actions financées par le produit de la CVEC est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 29 voix pour et 2 abstentions, 4 membres connectés n'ont pas pris part au vote

#### **4. Enseignement et conventions**

##### **4-1 Création de trois portails SVT-Chimie, Mathématiques-informatique, Mathématiques-Physique-Chimie - Faculté des Sciences**

Madame TRAVIER présente en séance le visuel de ce nouveau portail. Elle remercie Monsieur SOURISSEAU et les collègues du Lab'UA qui ont mis en place le visuel construit avec l'outil Genially.

Deux portails étaient jusqu'alors présentés, le portail SVT (sciences et vie de la terre) et le portail MPCIE (mathématiques, physique, chimie informatique, économie). Les trois portails sont proposés en cohérence avec la réforme du baccalauréat.

Le portail MPCIE est séparé en deux portails car il n'était pas possible de conserver une offre trop large sur la première année, qui dépendra des spécialités choisies en terminale.

Les lycéens pourront s'interroger sur la pertinence de postuler à un portail plutôt qu'à un autre en fonction des spécialités qui ont été choisies au Lycée et de leur projet de formation.

Monsieur RULENCE demande quand ce portail pourra être effectif. Madame TRAVIER espère le mettre en place à la fin de la semaine, pour que le lien puisse être actif pour ParcoursSup. Le visuel est d'ores et déjà disponible sur le site de l'Université « futur étudiant, offre de formation ». Madame MALLET précise que ces visuels ont été réalisés dans le cadre des modules de découverte, avec l'aide des ingénieurs pédagogiques recrutés dans le cadre du dispositif THELEME.

Madame TRAVIER rappelle que ces portails proposent des recommandations. La Faculté des Sciences n'opère pas de sélection.

Monsieur DANIEL précise que la Faculté des sciences proposait un portail MPCIE, qui incluait l'économie. Le portail s'intitulant désormais MPC1, Monsieur DANIEL demande si cela implique qu'il ne sera plus proposé d'économie dans les formations de licence, à l'exception de la double licence mathématiques-économie. Il demande si l'économie fait partie d'un débouché possible des mathématiques appliquées. Il ajoute que les économistes ont besoin de réponses à ces questions pour pouvoir construire leur offre de formation et connaître la disponibilité de collègues qui interviennent actuellement à la Faculté des Sciences.

Madame TRAVIER répond que les équipes pédagogiques doivent échanger à ce sujet. Le contenu précis des maquettes n'est pas encore arrêté. Monsieur DANIEL propose d'initier une rencontre entre les départements de Mathématiques et d'Economie.

La création des trois portails est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 3 abstentions ; 1 membre porteur d'une procuration s'est déconnecté en cours de séance en laissant une procuration ; 1 membre connecté n'a pas pris part au vote.

#### **4-2 Création de deux mises à niveau scientifique (MANS) : SVT et Mathématiques-Physique-Chimie – Faculté des Sciences**

Madame TRAVIER précise que la création de ces deux mises à niveau scientifique est proposée en cohérence avec la réforme du baccalauréat, deux entrées sont proposées en fonction des spécialités de terminale.

Ces mises à niveau scientifique sont destinées aux lycéens qui ont choisi des spécialités différentes de celles conseillées pour intégrer les licences incluses dans les trois portails. Ces mises à niveau sont également destinées aux élèves dont les acquis ne sont pas assez solides ou qui ne sont pas détenteurs d'un bac général. Cette mise à niveau scientifique est sélective.

Elle présente le visuel pour ces deux portails en séance.

La création des deux mises à niveau scientifique est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 2 abstentions, 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

### 4-3 Parcoursup :

#### 4-3a Attendus locaux

Madame MALLET explique que le tableau propose peu de modifications des capacités d'accueil par rapport à ce qui pouvait être observé l'an dernier.

Des précisions ont été apportées sur les attendus locaux, notamment pour les formations en langues dispensées en LEA ou à l'ESTHUA. Il a été indiqué que les étudiants devaient nécessairement avoir étudié les deux langues demandées au préalable. Les langues des formations en LEA ou à l'ESTHUA ne proposent pas de niveau débutant. Certains étudiants se sont parfois inscrits, dans le cadre de la procédure complémentaire, dans des formations sans avoir étudié les langues au préalable, ce qui est problématique.

Concernant le parcours Professorat des écoles, Madame MALLET ne dispose pas des attendus nationaux et n'a pas pu en conséquence proposer des attendus locaux. Si ces attendus sont disponibles avant le 17 décembre 2020, elle se permettra de proposer les attendus locaux au vote des membres du Conseil d'administration, même si ces attendus n'auront pas été soumis au vote des membres de la CFVU.

Monsieur RULENCE préconise un vote par mail si ces attendus devaient être disponibles avant le 17 décembre 2020.

S'il est possible de transmettre une information aux membres de la CFVU sur ces attendus locaux, il est toutefois complexe, d'un point de vue juridique, d'organiser un vote formel par mail.

Les attendus locaux relatifs à Parcoursup sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 28 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention ; 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

#### 4-3b Eléments pris en compte pour examiner les vœux

Les éléments pris en compte pour examiner les vœux relatifs à Parcoursup sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions ; 4 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

#### 4-3c Capacités d'accueil en L1 et BUT

Madame MALLET précise les différentes modifications.

La formation proposée dans le cadre du dispositif Paréo est également mentionnée sur Parcoursup. 20 places sont proposées à Angers et 20 places à Cholet. Si la formation devait accueillir davantage de candidats, il serait possible d'augmenter la capacité d'accueil. Si en revanche le nombre de candidats n'était pas suffisant, des places pourront être proposées à la commission d'accès à l'enseignement supérieur du Rectorat.

La LP pour la formation des préparateurs en Pharmacie, formation en apprentissage, proposée dans les 3 CFA Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe, a également été introduite dans le tableau.

L'ESTHUA Tourisme et Culture ne proposera plus la licence « sciences sociales parcours animation sociale, éducative, culturelle et des loisirs » sur le site de Cholet.

Concernant l'IUT, un changement peut être observé, au niveau de la mention génie mécanique et productive. La formation était jusqu'alors proposée en partenariat avec l'ENSAM qui proposait un Bachelor à des étudiants titulaires d'un Baccalauréat technologique. Les étudiants suivaient la formation à l'IUT pendant les deux premières années puis poursuivaient ensuite en troisième année pour obtenir le Bachelor de l'ENSAM. L'ENSAM ne proposera plus ce Bachelor. En conséquence, l'IUT recrutera désormais 35 étudiants dès ParcoursSup.

Les capacités d'accueil en L1 et BUT pour l'année universitaire 2021-2022 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention ; 3 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

#### 4-4- Admission en Master :

##### 4-4a Capacités d'accueil en M1

Madame MALLET précise que peu de modifications peuvent être observées par rapport à l'an dernier, à l'exception du M1 Droit public qui propose une diminution de 15 places. L'objectif est que les deux parcours de M2 de la mention droit public puissent ensuite accueillir 25 étudiants.

Le parcours Écologie et éco-ingénierie des zones humides (EEZH) de la mention géographie, aménagement, environnement et développement ne sera plus proposé.

Monsieur LABOURET note également une baisse des capacités d'accueil de la mention direction de projets ou établissements culturels proposée par l'ESTHUA. Il entend que la réduction des places pour certains masters est cohérente, puisque le nombre d'inscrits est en-dessous des capacités mentionnées. Néanmoins, il rappelle qu'en raison de la crise Covid, davantage de lycéens ont obtenu leur baccalauréat. Ils seront plus nombreux à s'inscrire à l'Université et il faut en tenir compte.

Madame MALLET répond qu'il est parfois nécessaire de disposer de listes complémentaires suffisantes pour pouvoir admettre des étudiants à la hauteur de la capacité d'accueil votée en CFVU. En conséquence, il est plus pertinent de proposer des capacités d'accueil au plus près de la réalité.

Madame REY rejoint cette analyse. Par ailleurs, le personnel n'étant pas en nombre suffisant à l'ESTHUA, il a été jugé préférable d'accueillir moins d'étudiants pour offrir un meilleur suivi.

Monsieur LABOURET observe également une baisse des capacités d'accueil de la mention histoire, civilisation et patrimoine, ce qui pourrait être problématique. Monsieur FLEURANT et Monsieur BOISSON répondent que cette baisse est justifiée par l'organisation des cours d'informatique, dont l'organisation est très complexe avec l'accueil de 35 étudiants, notamment au regard de la capacité de la salle.

Monsieur LABOURET craint que cette capacité ne soit pas suffisante. Monsieur BOISSON répond que la capacité d'accueil n'a jamais été atteinte, cette petite baisse observée ne devrait pas être un souci pour les étudiants.

Monsieur DOUESNEAU estime également que la baisse des capacités d'accueil observée ou la fermeture de certains parcours sont problématiques. Il est probable que les étudiants soient de plus en plus nombreux à s'inscrire les années à venir.

Monsieur PARE demande des précisions sur la fermeture du parcours Écologie et éco-ingénierie des zones humides (EEZH) en géographie, et si cela va avoir des impacts sur le Master EEZH proposé à la Faculté des sciences. Monsieur FLEURANT répond par la négative. Le M1 est déjà

fermé à la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Par rapport au flux indiqué sur les documents présentés, seulement 2 à 3 étudiants maximum de la filière géographie intégraient ce Master. Les étudiants de la Faculté des Sciences sont beaucoup plus nombreux à intégrer ce Master.

Monsieur ROBLÉDO invite les responsables pédagogiques à ne pas trop limiter les listes complémentaires afin de pouvoir atteindre la capacité maximale indiquée par formation. Le risque est que le Rectorat demande à ce que certains étudiants soient inscrits dans ces formations, sans qu'ils ne disposent du profil adapté. Madame MALLET précise que l'inscription de ces étudiants n'est pas imposée, elle fait l'objet de discussions préalables entre la DEVE et les équipes pédagogiques. Elle invite également les équipes pédagogiques à disposer de listes complémentaires relativement conséquentes. Une date butoir d'inscription des étudiants va être mentionnée, afin que les équipes pédagogiques puissent disposer rapidement d'un chiffre précis pour pouvoir solliciter, le cas échéant, les étudiants inscrits sur liste complémentaire.

Monsieur BOISSON rappelle que les chiffres mentionnés pour l'inscription des étudiants pour l'année en cours incluent les redoublants. En conséquence, les capacités d'accueil restent élevées par rapport au nombre d'inscrits en première année.

Les capacités d'accueil en M1 pour l'année universitaire 2021-2022 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention ; 5 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

#### **4-4b Dates de recrutement**

Madame MALLET précise que la campagne débutera entre le 12 et le 26 avril 2021, la clôture de dépôt des dossiers entre le 7 et le 21 mai 2021, et une réponse définitive donnée aux étudiants au plus tard le 25 juin 2021, à l'exception du master de psychologie mention « Psychologie de l'Education et de la Formation » qui mentionne une réponse au 17 Juin 2021. Madame BARBE juge plus pertinent de proposer également un retour pour le 25 juin 2021 au plus tard.

Madame MALLET précise que le réseau des VP-CFVU aimerait disposer d'un calendrier national.

Les dates d'ouverture et de clôture de la campagne d'admission en Master 1 sont approuvées, sous réserve de remplacer la date du 17 juin 2021 par celle du 25 juin 2021 pour le master de psychologie mention « Psychologie de l'Education et de la Formation ».

Cette décision est adoptée à la majorité avec 31 voix pour et 1 abstention ; 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

#### **4-5 – MCC – IAE**

Madame MALLET précise que les modifications portent sur les examens du semestre 4 qui se déroulent fin janvier 2021, avant le départ en stage.

Les modifications des modalités de contrôles de connaissance du Master Comptabilité Contrôle Audit (CCA) sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour ; 5 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

## 4-6 – Création de deux ECP

### 4-6 a Création d'un cours d'éléments constitutifs préprofessionnels (enseigner le FLE – 2).

La création est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour ; 4 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

### 4-6 b Création d'un cours d'éléments constitutifs préprofessionnels (Français sur objectifs universitaires – 2).

La création est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour ; 4 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

## 5. Vie universitaire

### 5.1 Bilan du SUAPS

Monsieur PIETRINI présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il explique que plus de 9 000 participants étaient attendus au SUAPS pour l'année 2019-2020. Le premier confinement a été instauré fin mars. Néanmoins, le SUAPS a assuré un lien avec la communauté universitaire, en proposant plus de 35h de vidéos mises en ligne qui ont été vues de nombreuses fois et au-delà des membres de la communauté universitaire.

Le SUAPS a repris son activité fin septembre 2020. Cette reprise était attendue puisque le nombre de connexions pour s'inscrire au SUAPS a entraîné une défaillance du système informatique.

La reprise était marquée par le respect d'un protocole sanitaire très strict et performant. Sur les 5 semaines d'ouverture, aucun cluster n'a été identifié au SUAPS pour un accueil de 3 500 personnes chaque semaine. Toute la programmation sportive avait été conservée.

Durant le 2<sup>ème</sup> confinement, le lien à distance par l'intermédiaire des vidéos est plus difficile à conserver, même si la qualité des vidéos a été améliorée.

Les personnels du SUAPS souhaitent vivement accompagner les étudiants et retrouver du présentiel sur le second semestre. Ils estiment que la pratique d'activités physiques et sportives n'est pas un problème mais bien une solution. Les étudiants connaissent un mal-être psychologique et physique. Il faut être convaincu qu'avec le sérieux du protocole sanitaire mis en place, il est possible de permettre aux étudiants de retrouver du lien social en assistant aux cours en présentiel.

Il rappelle les 6 axes pédagogiques de l'activité du SUAPS (*diapositive 42*).

Il présente ensuite les inscrits pour les enseignements évalués (*diapositive 43*). Seuls les étudiants inscrits à Pluripass pourront être évalués.

Il espère que les E2O et les UEO pourront être proposés au semestre 2, avec une modification du fonctionnement consistant à réduire la pratique sur 4 semaines au lieu des 8 semaines prévues, pour permettre de s'adapter à un éventuel nouveau confinement.



Le SUAPS doit transmettre tous les plannings, ce qui est complexe car ils dépendent à la fois du MESRI, du Ministère des sports, des idées des fédérations et de ce qui est réalisé dans l'enseignement secondaire.

Monsieur PIETRINI présente la liste des enseignements non-évalués (*diapositive 44*). Beaucoup de séances de découverte ont été proposées, c'est-à-dire des enseignements qui pouvaient être pratiqués à la carte, de manière très ponctuelle, pour ouvrir un peu plus de places et offrir des possibilités de pratique.

Concernant le second semestre, le SUAPS est obligé d'attendre le 16 janvier 2021 pour déterminer ce qu'il sera possible de proposer à l'ensemble des étudiants.

Toutes les soirées et tous les événements ont été annulés. Aucune reprogrammation n'est prévue pour l'instant

Monsieur PIETRINI fait un point sur l'accompagnement du sport de compétition et des sportifs de haut niveau (*diapositive 46*). Il est difficile d'avoir une visibilité sur les compétitions susceptibles d'être organisées. *A priori*, seules les compétitions de niveau national et international pourraient être organisées.

Deux référents au SUAPS sont désormais disponibles pour s'occuper des sportifs de haut niveau, le nombre d'étudiants qui sont suivis dans leur projet de double parcours est en augmentation.

Le SUAPS propose également des formations qualifiantes (*diapositive 47*). Les formations PSC1 et BNSSA devraient pouvoir être maintenues au semestre 2. Une campagne d'inscription devrait être proposée en janvier 2021.

Il n'a pas été possible de développer le Sport-Santé au premier semestre. Le Sport-Santé est un projet porté par le SUAPS, accompagné également par le SUMPPS et le SSTU. Ces formations seront à destination des étudiants et des personnels.

Le personnel du SUAPS espère le retour du suivi individualisé pour les personnels et les étudiants au second semestre.

Aucun stage sportif interuniversitaire de découverte et de perfectionnement n'a pu être proposé au semestre 1 (*diapositive 49*). Un travail de fond a été mené pour proposer des stages autour des activités physiques de pleine nature, comme le surf, la plongée, la voile ou l'escalade. Le SUAPS souhaite également proposer un stage à des étudiants de l'Université d'Angers et d'autres universités pour venir découvrir le patrimoine angevin.

Il espère que les mois de mai et de juin 2021 seront favorables à la réalisation de ce projet.

Madame MALLET et Monsieur ROBLÉDO remercient le personnel du SUAPS pour tout ce qu'ils ont proposé dans ce contexte si particulier.

Monsieur ROBLÉDO a conscience que cette situation contrainte pèse beaucoup sur l'équipe, l'enseignement à distance étant particulièrement complexe à mettre en œuvre au regard des activités du SUAPS.

Dans la perspective de la reprise des cours en présentiel en janvier 2021, il faudra imaginer des dispositifs spécifiques pour le sport.

Il ajoute que le Ministère et la DGESIP n'ont pas encore décidé des arbitrages concernant la reprise des cours en janvier 2021.

Monsieur PIETRINI remercie Monsieur ROBLÉDO pour ses propos. Il précise que les locaux du SUAPS restent ouverts pour des collèges, des lycées mais également pour la police, les pompiers. Il est difficile d'accepter que cela ne puisse pas être proposé au personnel de l'Université. Il espère que le SUAPS retrouvera son utilité auprès du personnel et de l'ensemble de la communauté universitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame MALLET clôt la séance à 18h45.

[La Vice-présidente formation et vie Universitaire  
de l'université d'Angers](#)

*Sabine MALLET*

**6. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 14 décembre 2020**

# Commission de la formation et de la vie universitaire du 14 décembre 2020

## **Ordre du jour :**

1. Informations
2. Approbation des Procès-Verbaux
3. Prospective et moyens
4. Enseignement et conventions
5. Vie universitaire

# 1. Informations

- 1-1 Arrêtés de modification des modalités de contrôle des connaissances en lien avec la COVID
- 1-2 obtention de la labellisation Passeport pour réussir et s'orienter
- 1-3 Parcours préparatoire au Professorat des écoles
- 1-4 Surveillance à distance

## 1.1 Arrêtés en lien avec les modifications des modalités de contrôle des connaissances en lien avec la COVID

Quatre Arrêtés ont été pris concernant les formations portées par les composantes :

- Arrêté n°2020-147 relatif aux modifications des modalités de contrôle des connaissances de **l'IAE**
- Arrêté n°2020-148 relatif aux modifications des MCC pour la **Faculté de Santé – département de Pharmacie**
- Arrêté n° 2020-149 relatif aux modifications de MCC pour le **M1 CCA porté par l'IAE**
- Arrêté n° 2020-151 relatif aux modifications de MCC de la **Faculté des Sciences**

Un arrêté a été pris concernant les absences à un examen en raison de mesures d'isolement :

- Arrêté 2020-150 relatif à **l'instauration d'une session de substitution**

Ces arrêtés ont été systématiquement transmis aux membres de la CFVU.

# 1-2 obtention de la labellisation Passeport pour réussir et s'orienter (Paréo)

## **Obtention du label Paréo** (Rebond M2S+ Rebond'sup immersion)

Tronc commun avec 2 blocs complémentaires :

- Connaissance de soi, des autres et du monde (100h)
- Compétences fondamentales (100h)

3 parcours de formation au choix au semestre pair :

- Médico-social et sanitaire (108h)
- Entreprise (108h)
- Humanités (108h)

+ 50h dédiées à la démarche active d'orientation

+ 4 semaines de stage

Financement dédié : 4000 € par place créée et pourvue

# 1-3 Parcours préparatoire au Professorat des écoles

Parcours porté par le lycée Bergson et la Faculté des sciences dans le cadre de la licence de mathématiques.

L'ouverture est prévue dès septembre 2021.

Les étudiants partageront leur temps entre le lycée et la Faculté des Sciences soit :

- 75% au lycée et 25% à l'Université la première année
- 50% dans chacun des établissements la deuxième année
- et 25% au lycée et 75% à l'Université la troisième année.

Organisation des enseignements :

- L1 et L2 : 28 semaines de cours par an + 3 semaines de stage en école : 31 semaines
- L3 : 27 semaines de cours + 4 semaines de mobilité à l'étranger : 31 semaines

35 étudiants sont attendus.



# Surveiller à distance par caméra ?

## Problématique des examens à distance :

- Quel(s) type(s) de surveillance pour éviter la triche (« comportements déviants »)?
  - par la défiance ?
  - par la confiance ?
  - Par un processus de contrôle par influence ?



# Surveiller à distance par la défiance

## Eviter la fraude par caméra :

- Formalisée : Managexam (L2Maths éventuellement en FC-FOAD)
- Non formalisée (demandes individuelles de certains EEC auprès des étudiants) :
  - Allumer les caméras au début (contrôle d'identité) / tout au long de l'épreuve
  - Passage par des outils non sécurisés sans respect du RGPD



# Surveiller à distance par la défiance

## Conditions juridiques (F. Auzanne) :

- 1/ **l'UA (CFVU en principe) décide officiellement cette modalité** de télésurveillance d'examen (ordonnance n° 2020-351, art. 3 et art. L. 613-1 et L. 712-6-1 c. éduc. ),
- 2/ **l'UA informe les étudiants** des adaptations et modalités au moins deux semaines avant le début des épreuves, ou en temps normal, au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement (ordonnance n° 2020-351 ou L.613-1 c. éduc., loi n° 78-17 art. 48 et RGPD art. 12),
- 3/ **l'UA vérifie que le candidat dispose des moyens techniques** nécessaires pour le passage des épreuves (art. D. 611-12 c. éduc.) – l'étudiant a t-il une Webcam ???
- 4/ l'UA prévoit un outil/paramétrage qui n'autorise que l'administrateur de la visio à enregistrer (minimisation et sécurité des données),
- 5/ l'UA se conforme aux [conseils de la CNIL pour la surveillance des examens en ligne](#)



# Surveiller à distance par la défiance

Conditions techniques (D. Bourrion) :

- Flux vidéos grands consommateurs de bande passante
- Risque de déconnexion des plus mal lotis, voire de l'EEC
- Cela n'évite pas la triche car pas de visuel sur le contenu de l'écran lui-même



# Surveiller à distance par la confiance

## Limiter la fraude sans surveillance électronique :

- Adapter les types d'évaluation :
  - Etudes de cas
  - Travaux collaboratifs
  - QCM élaborés en temps limité
- Compétences : capacité d'analyse, de synthèse, de réflexion...
- Webinaires et tutoriels du Lab'UA:
  - Evaluer à distance, Eviter les fraudes

# Surveiller à distance par des processus de contrôle par influence

Limiter la fraude avec ou sans surveillance électronique sans caméra :

- Compilatio sur MOODLE
- Commission disciplinaire
- Adaptation des types d'évaluation
  
- Rappel aux étudiants des risques de fraudes :
  - Inscription en entête des sujets d'examen sur MOODLE
  
- Rappel dans la Note sur les examens : pas de caméra de surveillance (hors L2Maths)...

POUR INFORMATION

# 2. Approbation des procès-verbaux

2-1 Approbation du PV de la CFVU du 20 octobre 2020 – VOTE

2-2 Approbation du PV de la CFVU du 23 novembre 2020- VOTE

# 3. Prospective et moyens

3-1 Répartition de l'enveloppe 2021 des moyens destinés à la formation – **VOTE**

3-2 Financements CVEC : Programmation 2021 des actions financées par le produit de la CVEC – **VOTE**



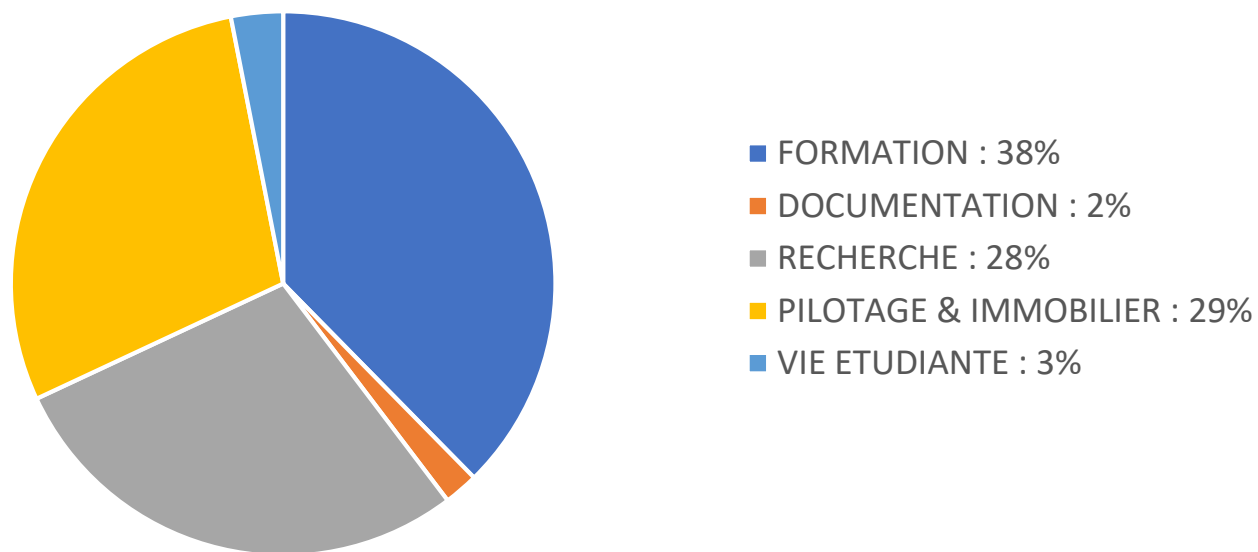
# 3-1 Répartition globale - Dépenses

- Budget initial 2021 : 180 022K€ (autorisations d'engagement) :
  - dont 67 745 K€ pour la formation
  - dont 51 080 K€ pour la recherche
  - dont 3 676 K€ pour la documentation
  - dont 51 964 K€ pour le pilotage et l'immobilier
  - dont 5 558 K€ pour la vie étudiante

*Source : Maquette budgétaire BPI 2021, toutes destinations LOLF et toutes masses*

# 3-1 Répartition globale (en %) - Dépenses

- Budget initial 2021 : 180 022 K€ (autorisations d'engagement) :



Source : Maquette budgétaire BPI 2021, toutes destinations LOLF

# 3-1 Focus Formations

- Répartition par masse :

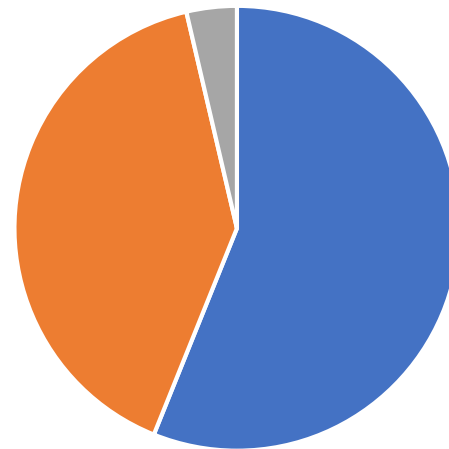
	<b>Personnel</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Formations du niveau Licence</b>	34 724 k€	2 286 k€	991 k€
<b>Formations du niveau Master</b>	25 065 k€	1 702 k€	500 k€
<b>Formations du niveau Doctorat</b>	1 532 k€	924 k€	21 k€
<b>Vie Etudiante*</b>	3 597 k€	1 911 k€	50 k€

*\*La rubrique « vie étudiante » regroupe les dépenses identifiées comme aide directes et indirectes aux étudiants ainsi que les dépenses d'activités sportives, culturelles, associatives et médicales à destination des étudiants (on y retrouve par exemple, les heures complémentaires du SUAPS)*

Source : Maquette budgétaire BPI 2021, destinations LOLF D101, D102, D103, D201, D202, D203

# 3-1 Focus Formations

- Part de la formation (hors vie étudiante) dans le budget initial 2021 : 38% (67 745K€)



- Formations du niveau Licence : 56%
- Formations du niveau Master : 40%
- Formations du niveau Doctorat : 4%

Source : Maquette budgétaire BPI 2021, destinations LOLF D101, D102, D103

# 3-1 Focus Formations

- Répartition de la masse salariale formation et vie étudiante par budget :
  - 84 % sur budget central;
  - 13 % sur le budget délégué aux composantes;
  - 3% sur le budget de services centraux et communs (y compris DFC et SUAPS);

Source : Maquette budgétaire BPI 2021, destinations LOLF D101, D102, D103, D201, D202, D203, masse salariale uniquement

# 3-1 Focus Recettes

- Recettes directes de la formation - BPI 2021 :
  - 8 771K€ :
    - dont 4 180 K€ de droits d'inscription
    - dont 4 110 K€ de recettes de formation continue
    - dont 481 K€ de taxe d'apprentissage

*Source : Maquette budgétaire BPI 2021, Fonds FD020, FD030, FD040*

# 3-1 Historique des charges d'enseignement

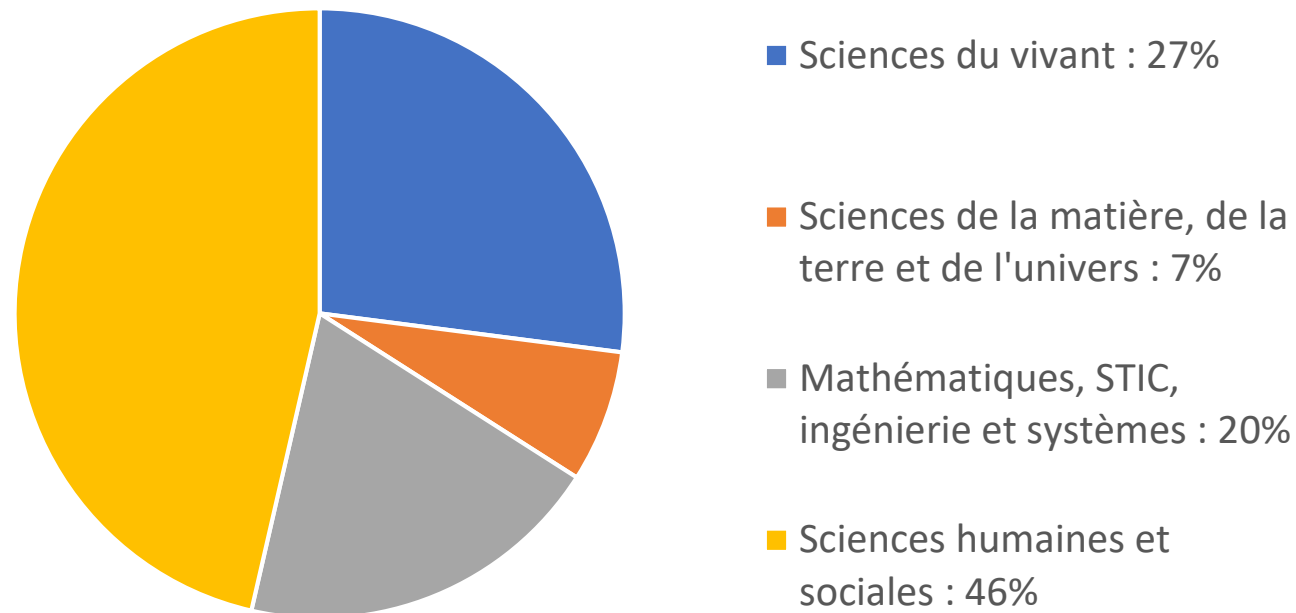
<b>Composantes</b>	2017/2018	2018/2019	2019/2020	<b>2020/2021</b>
Charges	277 548	288 178	295 437	311 080
Prestations	15 277	15 815	16 023	

<b>Services centraux et communs</b>	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Charges	15 153	16 791	15 704

Source : PCE jusqu'en 2019/2020, pour 2020/2021 charges calculées dans le cadre des CPOM.

# 3-1 Coût complet des formations

- Coût complet d'un étudiant : 5 064€
  - 6 695€/étudiant pour les formations secondaires.
  - 4 059€/étudiant pour les formations tertiaires.
- Coût complet des formations: 95 090 K€





# 3-1 Coût complet des formations

## - Coût des formations secondaires :

REGROUPEMENT	DOMAINE	NIVEAU	COÛT COMPLET	COÛT/ETUDIANT
Sciences du vivant	Biologie	DUT	2 729 k€	11 232 €
		Licence pro	210 k€	9 549 €
		Master	797 k€	7 811 €
		Diplôme d'ingénieur	2 344 k€	13 243 €
	Santé	Formation Médicale	17 202 k€	5 167 €
	Agronomie, écologie,	Licence pro	475 k€	7 309 €
	Master	254 k€	7 053 €	
Sciences de la matière, de la terre et de l'univers	Sciences de la terre et de	Licence	4 624 k€	5 625 €
		Master	60 k€	12 091 €
	Physique chimie	Licence	706 k€	9 163 €
		Master	827 k€	11 480 €
Mathématiques, sciences et technologies de l'information et de la communication, ingénierie et systèmes	Mathématiques	Licence	1 034 k€	5 910 €
		Master	387 k€	16 131 €
	Ingénierie et systèmes	DUT	1 169 k€	13 599 €
		Licence	3 291 k€	6 186 €
		Licence pro	1 044 k€	8 284 €
		Master	685 k€	7 362 €
		Diplôme d'ingénieur	5 803 k€	13 279 €
		Autres diplômes	328 k€	4 975 €
	Sciences et technologie de l'information et de la communication	DUT	2 378 k€	13 827 €
		Licence	338 k€	6 381 €
		Licence pro	352 k€	9 272 €
		Master	553 k€	9 379 €

# 3-1 Coût complet des formations

## - Coût des formations tertiaires :

REGROUPEMENT	DOMAINE	NIVEAU	COÛT COMPLET	COÛT/ETUDIANT
Sciences humaines et sociales	Normes, institutions	Licence	2 904 k€	2 469 €
		Licence pro	229 k€	12 057 €
		Master	1 424 k€	5 908 €
		Autres diplômes	198 k€	2 873 €
	Comportements sociaux	DUT	770 k€	7 703 €
		Licence	3 742 k€	3 854 €
		Licence pro	506 k€	4 325 €
		Master	3 198 k€	4 622 €
	Marchés et organisations	DUT	5 166 k€	8 187 €
		Licence	2 759 k€	3 097 €
		Licence pro	1 601 k€	5 283 €
		Master	4 011 k€	5 065 €
	Sociétés dans le temps et dans l'espace	Autres diplômes	209 k€	5 799 €
		Licence	2 218 k€	3 613 €
		Licence pro	227 k€	4 739 €
	Esprit humain, langage, éducation	Master	749 k€	5 855 €
		Licence	2 609 k€	2 533 €
	Lettres et langues	Master	1 652 k€	3 815 €
		Licence	5 321 k€	3 769 €
		Master	714 k€	6 212 €
Textes	Autres diplômes	184 k€	2 138 €	
	Licence pro	123 k€	7 664 €	
Arts et cultures	Licence pro	319 k€	5 143 €	
	Master	257 k€	5 971 €	

POUR VOTE

# 3-2 CVEC prévision de recettes 2021

- La prévision de recettes estimée pour la CVEC 2021 est évaluée à :

**1 522 522 euros**

# CVEC Initiatives et Vie étudiante

## INITIATIVES ET VIE ETUDIANTES

	2 019	2020	2021
FSDIE - Fonctionnement	107 554,00	107 570,00	<b>110 000,00</b>
Aide à la mobilité internationale - Fonctionnement	50 000,00	50 000,00	<b>50 000,00</b>
Fonctionnement de la Parenthèse	9 011,00	15 000,00	<b>15 000,00</b>
Amélioration accueil des étudiants : GIC, SCD)	48 993,00	0,00	<b>00</b>
Aménagement nouveaux espaces vie étudiante BU St Serge Provision sur projets pluriannuel	0,00	200 000,00	<b>200 000,00</b>
Mission égalité - Fonctionnement	0,00	5 000,00	<b>10 000,00</b>
Communication sur les actions menées fonctionnement	0,00	5 000,00	<b>5 000,00</b>
Cycles de formation des étudiants à la prévention et achat de mallettes de prévention fonctionnement	0,00	3 000,00	<b>3 000,00</b>
Salaire Pilotage initiatives étudiantes Masse salariale		29 344,00	<b>30 000,00</b>
Part d'auto-financement AAP CROUS	0,00	0,00	<b>0,00</b>
Aménagement La Parenthèse	65 827,00	0,00	
<b>Total</b>	<b>281 385,00</b>	<b>414 914,00</b>	<b>423 000,00</b>
			<b>27,8%</b>

# CVEC SPORT

SPORT			
	2019	2020	2021
Pack gratuit Masse salariale et fonctionnement	150 000,00 €	150 000,00 €	<b>150 000,00 €</b>
Sols Gymnase - Provision sur projet pluriannuel			<b>60 000,00 €</b>
Poursuite du Parcours Santé (150 000€ provisionné et reporté pour 2020)	150 000,00 €	160 532,00 €	
Aménagement Espace Cardio du SUAPS	56 000,00 €	0,00 €	
Masse salariale		9 500,00 €	<b>34 000,00 €</b>
Aménagement de la salle du SUAPS dans le cadre du Festival de la création universitaire			
Fonctionnement		25 000,00 €	
Stage sportif			<b>5 000,00 €</b>
Outils de réservation et gestion des flux			<b>25 000,00 €</b>
Fonctionnement			
	356 000,00 €	345 032,00 €	<b>274 000,00 €</b>
			<b>18,0%</b>

# CVEC SANTE

SANTE			
	2019	2020	2021
Médecine préventive des étudiants Masse salariale et fonctionnement	158 505,00 €	158 505,00 €	<b>161 500,00 €</b>
Mise en place programme MBSR - Fonctionnement			<b>5 022,00 €</b>
Logiciel de RDV pour les étudiants SUMPPS : UA/CROUS		10 000,00 €	
Salaire infirmière de prévention - Masse salariale	31 047,00 €	31 047,00 €	<b>32 500,00 €</b>
Politique sociale : Salaire Assistant de service social pour les étudiants (Recrutement en cours d'année 2019) Masse salariale	16 450,00 €	29 500,00 €	<b>29 500,00 €</b>
Salaire Augmentation des quotités de travail Masse salariale		10 000,00 €	<b>26 000,00 €</b>
Salaire 1/2 poste Faculté de santé - renforcement du service sanitaire Masse salariale	12 574,00 €	12 574,00 €	<b>13 000,00 €</b>
Accueil téléphonique et physique pour les étudiants (29500€ /an) Masse salariale		27 600,00 €	
	218 576,00 €	279 226,00 €	<b>267 522,00 €</b>
			<b>17,5%</b>

# CVEC CULTURE

CULTURE			
	2019	2020	2021
Carte culture - Fonctionnement	42 750,00 €	45 000,00 €	<b>45 000,00 €</b>
Campus Day - Fonctionnement	50 000,00 €	60 000,00 €	<b>60 000,00 €</b>
Festival - Fonctionnement	21 400,00 €	30 000,00 €	<b>30 000,00 €</b>
Galleries - Fonctionnement	30 000,00 €	32 000,00 €	<b>30 000,00 €</b>
Fonctionnement du Quatre : -Aménagement locaux de stockage UFR Santé ou Sciences - Fonctionnement	15 647,00 €	50 000,00 €	<b>32 000,00 €</b>
Régisseur - Masse salariale	9 542,00 €	27 483,00 €	<b>28 000,00 €</b>
Investissement : - rénovation des systèmes d'éclairage - Vidéoprojecteur technologie Laser			<b>35 000,00 €</b>
	169 339,00 €	244 483,00 €	<b>260 000,00 €</b>
			<b>17%</b>

# CVEC Politique Sociale

SOCIAL			
	2019	2020	2021
Relais handicap, aides d'urgences... + 116 587€ / 2019 10% de la contribution	25 413,00 €	142 000,00 €	
Dispositifs d'accompagnement (logement, bons alimentaires, plate forme » toutes mes aides », aides financières d'urgence, soutien au handicap, clés 4G...)			90 000,00 €
Prêt portable longue durée achat d'équipements Investissement		37 500,00 €	60 000,00 €
Contrats étudiants hot line (numérique) masse salariale			45 000,00 €
Accompagnement numérique (masse salariale)			28 000,00 €
Hot line sociale (masse salariale)			20 000,00 €
Educateur spécialisé (handicap) rentrée 2021			10 000,00 €
	25 413,00 €	179 500,00 €	253 000,00 €
			16,6%



# En résumé

Initiative & Vie étudiante	Sport	Santé	Culture	Social	Total
423 000€	274 000 €	267 522 €	260 000 €	253 000 €	1 522 522 €*
27,8%	18%	17,5%	17,1%	16,6%	100 %

*Approuvé par  
la CVET du 10  
décembre à la  
majorité  
(2 abstentions)*

**\* Les 1 522 522 euros intègrent  
45000 euros non affectés pour des  
appels à projet CVET : 3%**

**POUR VOTE**

# 4. Enseignement et conventions 1/2

4-1 Création de trois portails SVT-Chimie, Mathématiques-informatique, Mathématiques-Physique-Chimie - Faculté des Sciences – **VOTE**

4-2 Création de deux mises à niveau scientifique (MANS) : SVT et Mathématiques-Physique-Chimie – Faculté des Sciences – **VOTE**

4-3 Parcoursup :

- Attendus locaux – **VOTE**
- Éléments pris en compte pour examiner les vœux – **VOTE**
- Capacités d'accueil en L1 et BUT – **VOTE**

# 4. Enseignement et conventions 2/2

4-4- Admission en Master :

- o Capacités d'accueil en M1 – VOTE
- o Dates de recrutement – VOTE

4-5 – MCC – IAE – VOTE

4-6 – Création de deux ECP - VOTES

## 4-1 Création de trois portails SVT-Chimie, Mathématiques-informatique, Mathématiques-Physique-Chimie - Faculté des Sciences

Il est présenté aux membres de la CFVU la création de trois portails à la place des portails SVT et MPCIE initialement prévus, pour tenir compte de la réforme du baccalauréat.

- SVT-Chimie
- Mathématiques-informatique
- Mathématiques-Physique-Chimie

**POUR VOTE**

## 4-2 Création de deux mises à niveau scientifique (MANS) : SVT et Mathématiques-Physique-Chimie – Faculté des Sciences

Deux entrées seront également proposées pour la mise à niveau scientifique, pour tenir compte de la réforme du baccalauréat.

**POUR VOTE**

## 4.3 Parcoursup

Précisions 2021 : Les attendus locaux ont été précisés concernant les langues étudiées au Lycée

- Attendus locaux
- Éléments pris en compte pour examiner les vœux
- Capacités d'accueil en L1 et BUT

**POUR VOTES**

## 4.4 Admission en Master

- Capacités d'accueil en M1 – VOTE
- Dates de recrutement - VOTE

# 4.5 MCC

## ➤ **M2 comptabilité contrôle-Audit - IAE**

Les examens du semestre 4 se déroulent fin janvier 2021 avant le départ en stage

**POUR VOTE**



## 4.6 Création de deux cours d'éléments constitutifs préprofessionnels

- Création d'un cours d'éléments constitutifs préprofessionnels de 12h au semestre 6 (enseigner le FLE – 2)
- Création d'un cours d'un cours d'éléments constitutifs préprofessionnels de 12h au semestre 6 (Français sur objectifs universitaires – 2).

**POUR VOTES**

# 5. Vie universitaire

## 5.1 Bilan du SUAPS - **information**

# BILAN SUAPS

14 décembre 2020

**CFVU**

# Chronologie

1. Une année 2019-2020 qui était sur des bases records d'inscriptions
2. Un premier confinement où le lien avec la communauté universitaire a été assuré avec succès
3. Une reprise attendue et marquée par la mise en place d'un protocole sanitaire performant
4. Un lien durant le 2<sup>ème</sup> confinement qui se distant et marque les limites fortes du distanciel pour notre cœur de métier
5. Un nécessaire accompagnement des étudiants par le SUAPS en présentiel

**La pratique d'activités physiques et sportives n'est pas un problème mais bien une solution**



# BILAN PAR AXES PEDAGOGIQUES DE TRAVAIL

1. ENSEIGNEMENTS ÉVALUÉS
2. ENSEIGNEMENTS NON-ÉVALUÉS
3. L'ÉVÉNEMENTIEL SPORTIF SUR LES CAMPUS
4. LE SPORT DE COMPÉTITION ET LES SHN
5. LES FORMATIONS QUALIFIANTES
6. LES STAGES COURT ET LONGUE DURÉE

# L'Enseignement des Activités Physiques et Sportives intégré aux maquettes de formation (enseignements évalués)

## S1

- Réduction des quotas au semestre 1 (protocole sanitaire)
- Seuls les UEO seront évalués

## S2

- Suppression par certaines composantes des cours EPS obligatoires
- E2O/UEO : Passer d'une séance par semaine au multi-créneaux pour réduire période de cours au semestre 2 (format sur un mois)

Inscriptions	2019-2020 Année	2020-2021 Semestre 1
E2O	629	216
UEO Pluripass	232	97
Polytech	704	312
Parcours accompagnement	308	0
Sages femmes	39	13
Rebond'Sup	30	0
TOTAL	1942	638

# L'Enseignement des Activités Physiques et Sportives non-intégré aux maquettes de formation (enseignements non-évalués)

## S1

- Accès limité aux activités sportives (protocole sanitaire)
- Volonté de compenser par un renforcement de l'offre de séances de découverte et d'initiation dans des disciplines variées
- Lives différés pour saison 2 confinement

## S2

- Adaptabilité maximale et refonte de la programmation initiale en fonction des règles sanitaires évolutives (couvre-feu...)

Axes	2019-2020 Année	2020-2021 Semestre 1	2020-2021 Semestre 2 Pistes
Enseignement hebdomadaire	6758 inscrits	3182 inscrits	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développement des créneaux en journée</li> <li>➤ Allongement de la période d'ouverture</li> </ul>
Séances Découverte (2 heures)	15 programmés Angers <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 5 effectués</li> <li>➤ 10 annulés</li> <li>➤ 6 disciplines</li> </ul>	58 programmés Angers et Cholet <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 31 effectués</li> <li>➤ 27 annulés</li> <li>➤ 26 disciplines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Poursuite de l'offre de stages courts jusqu'en juin</li> <li>➤ Offre de stages à la journée en mai – juin</li> <li>➤ Offre de stages sur plusieurs jours (en fonction situation sanitaire)</li> </ul>
Vidéos en ligne (live différés)	34 12 disciplines 37 000 vues (en 6 semaines)	40 13 disciplines 7 150 vues (en 3 semaines)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Si nouveau confinement</li> <li>➤ Création de nouvelles thématiques : Vidéos Techniques Pédagogiques</li> </ul>

# L'Animation de la vie des campus par l'événementiel sportif

## S1

- Annulation de l'ensemble de la programmation

## S2

- Aucune reprogrammation de prévue pour l'instant

Axes	2019-2020 Année	2020-2021 Semestre 1
Animations	<b>7 animations</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ 5 tournois</li><li>➤ 1 initiation danses</li><li>➤ 1 marathon fitness</li></ul> 618 participants 2 animations annulées	Programmation repoussée au semestre 2
Evénements	<b>3 événements</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Chronocampus</li><li>➤ Dark Games</li><li>➤ Spectacle « <i>Alors on danse</i> »</li></ul> 420 participants 1 événement annulé	Programmation repoussée au semestre 2



# L'Accompagnement du Sport de compétition et des Sportifs et Sportives de Haut Niveau

## S1

- Annulation de toutes compétitions 3 semaines après leurs ouvertures
- 2 référents SHN désormais

## S2

- Espoir d'une reprise des compétitions début février

	2019-2020 Année	2020-2021 Semestre 1
Inscriptions	258 licenciés	119 licenciés
Disciplines	18 disciplines	10 disciplines
SHN	41 (18 femmes – 23 hommes)	54 (28 femmes – 26 hommes)

# L'accès aux Formations Qualifiantes en lien avec le secourisme (PSC1 – BNSSA – GQS)

## S1

- Report de toutes les formations au S2

## S2

- Planification prévoyant une suspension éventuelle et permettant de terminer les formations en juin 2021 si nécessaire

	2019-2020 Année	2020-2021 Semestre 1	2020-2021 Semestre 2
A destination des étudiants	<b>4 formations PSC1</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 35 diplômés</li> <li>➤ 1 formation annulée</li> </ul> <b>1 formation BNSSA</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Achevée en juillet 2020 ?</li> </ul>	Formations suspendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ BNSSA de Janvier à Avril</li> <li>➤ PSC1 à partir de février</li> </ul>
A destination des personnels	<b>2 formations GQS et Risque incendie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Annulées</li> </ul> <b>1 formation PSC1 et Risque incendie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Annulée</li> </ul>	Formations suspendues	Programmation en cours

# Le Développement du Sport Santé

## S1

- Aucune opération menée
- Echanges SUAPS-SUMPPS-SSTU

## S2

- Finalisation Formation Sport Santé
- Reprise des RV individualisés

	2019-2020 Année
Interventions	<b>2 formations sport santé</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ annulées</li></ul> <b>3 tests sport santé</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ 75 participants</li></ul> <b>20h de suivi individualisé</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ 16 participants</li></ul>

# Stages Sportifs Interuniversitaires de découverte et de perfectionnement

## S1

- Aucune opération menée

## S2

- Création Stage Nature Local Juin
- Création Stages Glisse – Côte Vendéenne
- Stage Escalade avec le Mans

	2019-2020 Année
Interventions	Annulation de tous les stages de fin d'année prévus

POUR INFORMATION

# Prochaines CFVU

- Lundi 25 Janvier 2021 à 14h30
  - Lundi 15 Mars 2021 à 14h30
  - Lundi 12 Avril 2021 à 14h30
  - Lundi 17 Mai 2021 à 14h30
  - Lundi 14 Juin 2021 à 14h30
  - Lundi 5 Juillet 2021 à 14h30